

Avenant n°2 à l'AVIS DE COURSE

La Mini TransManche

Grade 4 - Ouistreham (Calvados) - Août 2024

Annexe Sécurité

- 1- Le port de la brassière de sécurité est obligatoire depuis le départ du ponton, jusqu'à l'arrivée à terre en fin de course.
- 2- Chaque concurrent(e) devra posséder une balise personnelle AIS fixée à sa brassière durant toute la course.
- 3- Chaque concurrent(e) devra disposer d'un système complet (longe de sécurité et ligne de vie du bateau) lui permettant d'être en permanence arrimé au bateau.

Société des Régates de Caen-Ouistreham

